Esra DICLE

30

25ème session de l'EPU

Examen de Samoa - Intervention de la Turquie

3 Mai 2016

Monsieur le Président,

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la délégation de Samoa et nous la remercions pour la qualité de son rapport national.

La Turquie salue les efforts déployés par le Gouvernement samoan destinés à renforcer la situation des droits de l'Homme dans le pays.

Nous nous félicitons du progrès notable dont le Samoa a fait preuve surtout dans les domaines de la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et de l'égalité hommes-femmes. Dans ce cadre, nous saluons l'introduction dans la Constitution un quota de 10 % réservé aux femmes à l'Assemblée législative.

Nous saluons aussi l'adoption récente de la loi prévoyant la protection des femmes et des enfants contre la violence familiale.

En outre, nous prenons note de la signature récente de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Nous constatons aussi avec satisfaction la présentation d'une invitation permanente par le Gouvernement de Samoa aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.

Dans cette perspective, la Turquie souhaite formuler les six recommendations suivantes :

-Multiplier les activités menées pour l'augmentation de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision.

-Accélérer le processus d'adoption du projet de loi révisant l'âge de la responsabilité pénale.

-Compléter le processus de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

-Accéder aux autres instruments internationaux fondamentaux notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention contre la torture.

-Etablir une institution nationale indépendante des droits de l'Homme conformément aux Principes de Paris.

-Renforcer la coopération avec les procédures spéciales, encourageant la tenue des visites des groupes de travail et des rapporteurs spéciaux.

Je vous remercie Monsieur le Président.